

## Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2014

Le samedi 5 avril 2014, à 10h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 31 mars 2014, s'est réuni sous la présidence de Mme Michèle RANVIER puis de M. Jean-Louis MARSAC

**Secrétaire :** Mme Carmen BOGHOSSIAN

**Présents :** M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Didier VAILLANT, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice BONNARD, Mme Rosa MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Lydia JEAN, M. Daniel AUGUSTE, Mme Thérèse EVERARD, M. Maurice MAQUIN, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Christian BALOSSA, Mme Laetitia KILINC, M. Patrice BOULAY, Mme Michèle RANVIER, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Nadia KARAKAC, M. Jamil RAJA, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Alain BARBERYE, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, Mme Sabrina HERRICHE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

**Représentés : -**

**Absents : -**

### 1/ Installation du Conseil Municipal

M. Jean-Louis MARSAC, Maire sortant, rappelle que suite aux élections municipales qui se sont tenues les 23 et 30 mars 2014 à Villiers-le-Bel, les résultats du deuxième tour de scrutin sont les suivants :

Nombre d'électeurs d'inscrits : 13 719

Nombre de votants : 5 352

Bulletins nuls : 237

Nombre de suffrages exprimés : 5 114

Liste	Nombre de suffrages obtenus
Liste Unis Pour le Renouveau	977
A Villiers-le-Bel, osons l'avenir	2 670
Croire en Villiers-le-Bel	1 467

Conformément à l'article L. 262 alinéa 2 du Code Electoral, les nombres de sièges attribués par liste sont les suivants :

Liste	Nombre de sièges
Liste Unis Pour le Renouveau	3
A Villiers-le-Bel, osons l'avenir	27
Croire en Villiers-le-Bel	5

M. MARSAC déclare les membres du conseil municipal suivants, présents en séance, installés dans leurs fonctions : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Didier VAILLANT, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice BONNARD, Mme Rosa MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Lydia JEAN, M. Daniel AUGUSTE, Mme Thérèse EVERARD, M. Maurice MAQUIN, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Christian BALOSSA, Mme Laetitia KILINC, M. Patrice BOULAY, Mme Michèle RANVIER, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Nadia KARAKAC, M. Jamil RAJA, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Alain BARBERYE, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, Mme Sabrina HERRICHE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Mme Carmen BOGHOSSIAN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Mme Michèle RANVIER, plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de la séance.

## **2/ Election du Maire**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-4 et L. 2122-7,

CONSIDERANT que Mme Michèle RANVIER, plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de la séance,

CONSIDERANT que Mme Michèle RANVIER a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a désigné les assesseurs suivants, les plus jeunes des membres présents du conseil municipal : Mme Nadia KARAKAC et M. William STEPHAN

Mme Michèle RANVIER, Présidente de séance, procède à l'appel de candidatures ;

Sont candidats : M. Jean-Louis MARSAC et M. Thierry OUKOLOFF ;

Chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 35
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

- Nombre de suffrages obtenus par :
- M. Jean-Louis MARSAC : 27
- M. Thierry OUKOLOFF : 5

M. Jean-Louis MARSAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de la commune de Villiers-le-Bel.

M. Jean-Louis MARSAC, élu Maire, prend la présidence de la séance

### **3/Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire et Adjoints de quartier**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 mars 2008 portant création de conseils de quartier et des postes d'Adjoints chargés des quartiers,

MAINTIENT les périmètres des trois quartiers suivants, Le Village/Le Val Roger (correspondant aux périmètres des bureaux n° 1, 2 et 11), Derrière les Murs de Monseigneur/Puits la Marlière (correspondant aux périmètres des bureaux de vote n° 6, 7, 9,10 et 13), Les Carreaux/Les Charmettes (correspondant aux périmètres des bureaux de vote 3, 4, 5, 8 et 12) ainsi que les 3 conseils de quartier afférents,

APPROUVE la création de dix postes d'Adjoints au Maire et de trois postes d'Adjoints de quartier (Adjoint de quartier Le Village / Le Val Roger, Adjoint de quartier Derrière-les-Murs de Monseigneur / Puits-la-Marlière, Adjoint de quartier Les Carreaux / Les Charmettes).

Texte adopté par vote pour : 35 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 0

### **4/Election des Adjoints au Maire et Adjoints de quartier**

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a laissé un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le Maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été déposée:

Liste proposée par Jean-Louis MARSAC	
1 <sup>er</sup> Adjoint	Mme Djida TECHTACH
2 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Maurice MAQUIN
3 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Sylvie JOARY
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Sori DEMBELE
5 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Rosa MACEIRA
6 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Daniel AUGUSTE

7 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Lydia JEAN
8 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Maurice BONNARD
9 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Térésa EVERARD
10 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Christian BALOSSA
11 <sup>ème</sup> Adjoint de quartier Les Carreaux / Les Charmettes	Mme Carmen BOGHOSSIAN
12 <sup>ème</sup> Adjoint de quartier Derrière-les-Murs de Monseigneur / Puits-la-Marlière	M. Barthélémy AGONHOUMEY
13 <sup>ème</sup> Adjoint de quartier Le Village / Le Val Roger	M. Patrice BOULAY

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 5 avril 2014 portant détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire et Adjoints de quartier,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a désigné les assesseurs suivants, les plus jeunes des membres présents du conseil municipal : Mme Nadia KARAKAC et M. William STEPHAN

PROCEDE à l'élection des Adjoints au Maire :

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin:

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 35
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls: 8
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Nombre de suffrages obtenus par :

- la liste conduite par Mme Djida TECHTACH : 27

SONT proclamés adjoints les candidats figurant sur la liste conduite par Djida TECHTACH, soit :

1 <sup>er</sup> Adjoint	Mme Djida TECHTACH
2 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Maurice MAQUIN
3 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Sylvie JOARY
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Sori DEMBELE
5 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Rosa MACEIRA
6 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Daniel AUGUSTE
7 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Lydia JEAN
8 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Maurice BONNARD
9 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Térésa EVERARD

# ville de Villiers-le-bel

10 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Christian BALOSSA
11 <sup>ème</sup> Adjoint de quartier Les Carreaux / Les Charmettes	Mme Carmen BOGHOSSIAN
12 <sup>ème</sup> Adjoint de quartier Derrière-les-Murs de Monseigneur / Puits-la-Marlière	M. Barthélémy AGONHOUMEY
13 <sup>ème</sup> Adjoint de quartier Le Village / Le Val Roger	M. Patrice BOULAY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC

